



Devenez notre Référent ou référente Famille en centre social

A pourvoir dès que possible

La ville de Melun, Ville préfecture de Seine-et-Marne, à 45 km de Paris, Melun se distingue par son offre universitaire importante et en développement, son dynamisme économique, son engagement social et sa vitalité culturelle. La Ville de Melun s'applique à offrir aux Melunais et à ses visiteurs un cadre de vie agréable, en restant à l'écoute des besoins évolutifs de sa population.

Pour ce faire, elle mise sur les compétences et l'expertise de ses 1200 agents au service de 42 000 habitants. Son organisation poursuit sa transformation. La ville se façonne et s'adapte pour répondre au projet de mandat autour de ses 4 piliers : transition écologique, amélioration du cadre de vie, tranquillité et sécurité publiques, et relations entre les habitants. Les défis sont nombreux et à la hauteur des enjeux d'une ville attractive engagée vers l'avenir.



Pourquoi nous avons besoin de vous ?

Pour assurer le remplacement d'un agent

Avec qui allez-vous travailler ?

La directrice du service des centres sociaux, la directrice et l'équipe de votre centre social, les référents famille, animateurs, agents d'accueil et administratifs des centres sociaux. En transversalité avec d'autres services de la ville et de nombreux partenaires.

Quel sera votre environnement de travail ?

Au sein de l'un des centres sociaux de la ville, vous serez en charge d'encadrer des activités en direction de la population du quartier, qui s'inscrivent dans le projet de la structure.

Quelles seront vos missions ?

- ✓ Vous participez à l'élaboration et à la conduite du projet social de la structure ;
- ✓ Vous participez au développement du partenariat et de la dynamique participative ;
- ✓ Vous participez à l'animation de l'équipe en lien direct avec la directrice ;
- ✓ Vous soutenez la directrice dans ses missions ;
- ✓ Vous définissez, évaluez et rédigez le projet « Animation Collective Famille » à partir d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires et usagers en déterminant les objectifs du secteur et les actions à mettre en place pour répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;
- ✓ Vous mettez en œuvre, coordonnez et animez le projet « Animation Collective Famille » par la mise en place d'actions partenariales destinées à accompagner et soutenir les familles dans leur rôle parental ;
- ✓ Vous contribuez à la rédaction des dossiers de subventions, rapports d'activités, dossiers administratifs du secteur « Animation Collective Famille » ;
- ✓ Vous participez aux réseaux locaux dans le champ d'activités (REAAP) ;
- ✓ Vous contribuez aux démarches de réflexions, de diagnostics, de prévention, d'actions autour de la famille et de l'accompagnement à la fonction parentale ;
- ✓ Vous identifiez et mobilisez les ressources du territoire, enrichissez les partenariats pour mieux répondre aux besoins ;
- ✓ Vous participez à l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.



➤ Vous reconnaissiez-vous ?

🎓 Licence ou BAC +3

Vous connaissez la sociologie du territoire d'implantation et son fonctionnement ainsi que les dispositifs de la politique de la ville ; Vous disposez de solides connaissances des activités réglementées et de développement social vous permettant d'impulser et conduire des projets transversaux, innovants et structurants en cohérence avec les orientations politiques, les objectifs du projet social et les politiques contractuelles des financeurs (ACM politique de la ville, différents dispositifs...) ;

Vos connaissances des publics en situation de fragilité sociale, d'accueil des mineurs et vos qualités d'organisation et d'esprit d'équipe, vous permettent de vous adapter aux différentes situations et de vous rendre disponible y compris dans l'urgence lorsque cela est nécessaire.

Reconnus pour vos qualités relationnelles (sens du dialogue, de l'écoute, esprit d'analyse et d'initiative,) vous instaurez une dynamique de groupe en étant attentif aux conflits et tensions naissantes;

Vous faites preuve de pédagogie, de rigueur et de discréetion.

Vous possédez le permis B

Avez-vous les aptitudes professionnelles attendues au sein de la ville, outre les compétences attendues sur le poste ?

- ✓ Capacité à travailler en transversalité, en équipe
- ✓ Capacité d'organisation et d'adaptation aux différentes situations
- ✓ Capacité à créer et gérer une dynamique de groupe autour d'activités
- ✓ Vous maîtrisez les techniques d'animation (réunion, ateliers, sorties)
- ✓ Sens du service public (neutralité, objectivité, confidentialité, laïcité) ;
- ✓ Attaché au travail bien fait et à la qualité du service rendu ;

Et votre statut ? Votre temps de travail ?

📍 Filière animation - Cadre des adjoints d'animation – Catégorie C

🕒 Emploi permanent ouvert aux titulaires ou par dérogation aux agents contractuels ;

⌚ Temps complet : possibilité de travailler en soirée et le week-end – 1607 heures annualisées

💰 Rémunération statutaire + RIFSEEP (IFSE + CIA) + prime annuelle ;

↳ à partir de 400€ ↳ 70% du traitement de base + l'indemnité de Résidence

📍 Poste basé à Melun

POURQUOI REJOINDRE MELUN ?

- Contribuer à des projets significatifs qui impactent positivement le développement de la ville et la vie des citoyens.
- Travailler dans une collectivité qui valorise le développement personnel et professionnel de ses agents.
- Bénéficier d'un cadre de vie agréable, enrichi par une longue histoire et un patrimoine culturel vibrant.
- Intégrer une équipe dynamique et engagée
- Rejoindre une ville labellisée « Ville active et sportive » ; « Ville Fleurie » ; « Ville zéro Phyto » ; « Ville Eco Propre » ; Commune donneuse et Ville intranet
- De plus, nous privilégions des conditions de travail optimales et une organisation du temps de travail qui répond aux normes d'un service public performant.

Nous visons également à assurer le meilleur équilibre possible entre vie professionnelle et vie privée grâce aux initiatives suivantes :

- L'autorisation des agents de la ville à s'inscrire à des activités sportives, sur la pause méridienne
- L'accès à une salle de restauration commune ou au restaurant EOGN (à proximité de votre lieu de travail) : repas complet entre 5 et 8 €
- L'accès favorisé à la formation grâce à un plan de développement des compétences ambitieux, d'une facilité d'accès aux préparations concours, aux Validations des Acquis d'Expérience et circuits de formation en intra. Vous aurez également la possibilité de participer aux conférences sur des thématiques fortes portées par la municipalité
- Participation financière à votre prévoyance à hauteur de 7 € par mois
- Possibilité de bénéficier de congés familiaux notamment : le congé proche aidant, le congé de présence parentale et d'autorisation spéciale d'absence pour des évènements familiaux.
- Versement du Forfait mobilité : participation financière de la Ville à hauteur de 75% sur vos abonnements transports, versement du forfait mobilité pour les déplacements doux (vélo, trottinette, covoiturage, ...) selon les montants réglementaires ou prise en charge de 50% vos frais de parking sous condition (Gaillardon ou portes de paris).
- Participation aux moments conviviaux pour engager une cohésion des services, sur deux temps de l'année, en janvier et en juillet.
- Possibilité de s'inscrire à l'amicale du personnel, permettant : l'accès à la participation aux locations de vacances, voyages, tickets cinéma, parc d'attraction, voyages.....

CANDIDATER



CANDIDATURE INTERNE/EXTERNE – Pour postuler à l'attention de Monsieur le Maire

Candidatures (lettre de motivation et CV) à adresser :

- Par courrier postal : Hôtel de Ville - 16 rue Paul Doumer 77 000 MELUN
- Par mail : recrutement@ville-melun.fr

 **■ La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention.**

Aussi, dans le cadre de sa politique d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, la collectivité facilite leur accès aux emplois territoriaux. Egalement, dans le cadre du respect du principe de laïcité, la collectivité interdit toute discrimination fondée sur les opinions ou croyances religieuses dans le recrutement et garantit ainsi, une stricte neutralité et une égalité de chacun devant le service public.